



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

20 JUIN 2023

ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 15 juin 2023

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2023 - 04 - 12

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés :

Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs :

Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Laurent DURANTEAU / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Jean-Yves LEBOURDAIS est désigné secrétaire de séance.

**Avenant n° 1 au marché n° 2022-021 de suivi des
aides PTRE**

Un marché de suivi animation des dispositifs d'aide de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique d'une durée de 4 ans a été conclu avec le groupement d'entreprises ADIL Vendée / EFFINEO, le 3 mai 2022, pour un montant de 589 800 € HT.

Il est proposé de modifier le marché conclu, afin d'intégrer un accompagnement des ménages à l'énergie solaire prévoyant les prestations suivantes :

- 60 demandes d'information/an d'un coût unitaire de 8 € HT : 60 x 8 € HT = 480 € HT
- 45 ménages reçus en permanence ou en visio / an avec un conseil personnalisé et restitution d'un rapport d'un coût unitaire de 300 € HT : 45 x 300 € HT = 13 500 € HT
- 9 ménages accompagnés sur site / an avec conseil personnalisé et restitution d'un rapport pour un coût unitaire de 500 € HT : 9 x 500 € HT = 4 500 € HT
- 1 rapport bilan annuel : 500 € HT.

Le coût annuel de cette prestation supplémentaire s'élève à 18 980 € HT. Il en résulte une plus-value de 56 940 € HT sur la durée restante du marché, soit 3 ans, soit + 9,52 % du marché de base.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2194-1 6° et R.2194-8,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu la délibération n° 2022-01-10 du 20 janvier 2022 portant autorisation de lancement d'une consultation de suivi et animation des dispositifs d'aides de la PTRE,
Vu la décision d'attribution du marché n°2022-021 de suivi et animation des dispositifs d'aides de la PTRE au groupement ADIL Vendée / EFFINEO prise par la CAO lors de sa séance du 14 avril 2022,
Vu le BP 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 mai 2023,
Vu l'avis favorable de la CAO lors de sa séance du 11 mai 2023,
Vu le marché n° 2022-021 suivi et animation des dispositifs d'aides de la PTRE conclu avec ADIL Vendée / EFFINEO le 3 mai 2022,
Vu le projet d'avenant n° 1,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 ayant pour objet d'adjoindre une prestation d'accompagnement des ménages à l'énergie solaire d'un montant unitaire de 800 € HT, induisant une plus-value d'un montant de 56 940 € HT dans les conditions exposées au rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-021 de suivi et animation des dispositifs d'aide de la PTRE conclu avec le groupement ADIL Vendée / EFFINEO.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Givrand, le 20 juin 2023

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site

www.pavssaintgilles.fr le :

20 JUIN 2023

20 JUIN 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.